



**ÉTUDE SUR L'INCIDENCE DES PROJETS, DE LA
STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ
COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME,
PHASE II
Rapport Sommaire**

Février 2003

**Division Évaluation
Section de l'intégration et de la coordination de la politique**



TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	1
2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	2
3. MÉTHODE	2
4. CONCLUSIONS	3
4.1 Satisfaction à l'égard du processus de demande et de financement.....	3
4.2 Conception et exécution des projets.....	3
4.3 Partenariats	4
4.4 Incidence des projets	4
4.5 Diffusion des résultats.....	4
4.6 Leçons tirées	5
4.7 Pérennité.....	5
5. TYPOLOGIE DES APPROCHES	5
6. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS	5

1. CONTEXTE

La première phase de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (SNSCPC), mise en place en 1994, fournissait un cadre de coordination de la collaboration fédérale-provinciale-territoriale et des activités de prévention du crime du ministère de la Justice (MJ) et du ministère du Solliciteur général (GRC). La phase II, lancée le 2 juin 1998, visait à renouveler et à consolider l'action du gouvernement fédéral par des mesures de partenariat communautaire, de développement des capacités, d'engagement et de sensibilisation. Dans le cadre du plan fédéral *Des communautés plus sûres*, l'objectif général de la deuxième phase était de réduire la criminalité en dotant les Canadiens et Canadiennes des connaissances, des compétences et des ressources dont ils ont besoin pour mettre en place des initiatives de prévention du crime dans leur collectivité. C'est pourquoi la Stratégie misait sur les partenariats communautaires.

En mai 2001, le gouvernement fédéral annonçait l'expansion de la phase II de la Stratégie nationale. Les éléments de cette phase II qui concernent le MJ sont les suivants : 1° le *Centre national de prévention du crime* (CNPC), chargé de la gestion et de la mise en oeuvre de la Stratégie en général; 2° l'*Initiative pour des collectivités plus sûres*, composée de cinq programmes de subventions et contributions, soit le Programme de mobilisation des collectivités (PMC), le Fonds d'investissement dans la prévention du crime (FIPC), le Programme de partenariat en prévention du crime (PPPC), le Programme d'intervention des entreprises (PIE) pour la prévention du crime et le Réseau d'entreprises en prévention du crime, et le Fonds stratégique de prévention du crime (FSPC); 3° le *Programme de communication, de promotion et de sensibilisation du public*, qui comporte des mesures de sensibilisation de la population aux problèmes de la criminalité et de la victimisation, des initiatives efficaces de prévention du crime par le développement social (PCDS) et des programmes du CNPC.

Les objectifs de la Stratégie nationale sont les suivants :

- favoriser la concertation des grands partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans la lutte contre la criminalité;
- aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des solutions locales aux problèmes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation, en particulier dans la mesure où celles-ci touchent les enfants, les adolescents, les femmes et les Autochtones; et
- informer et convaincre le public de l'importance des démarches efficaces de prévention du crime.

2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le cadre d'évaluation de 1999 de la phase II de la Stratégie nationale prévoyait pour 2002-2003 une évaluation sommative devant porter en particulier sur les résultats attribuables au CNPC. Pour préparer cette évaluation, la qualité des données existantes sur les résultats de PMC a été évaluée en 2001 lors d'une étude commandée par la Division de l'évaluation du MJ et par la Division de la recherche et de l'évaluation du CNPC. Ces travaux ont révélé un certain nombre de lacunes qu'il faudra corriger pour obtenir les informations nécessaires à l'évaluation sommative. En particulier, on constate que les rapports sur les résultats et l'efficacité du PMC sont insuffisants et manquent de cohérence. Il faut aussi élaborer des gabarits de rapport d'évaluation de projet et combler les lacunes d'information concernant les résultats des projets du PPPC et du PIE afin de pouvoir disposer de données complètes pour les trois programmes.

La présente étude portait sur ces problèmes et visait aussi à fournir de l'information sur l'incidence des projets du PMC et du PPPC en vue de répondre aux besoins d'information de l'évaluation sommative.

3. MÉTHODE

Nous avons procédé comme suit :

- **Étude de la documentation et des approches du PCDS** : Nous avons pris connaissance de la documentation existante sur la prévention du crime en général et sur la prévention du crime par le développement social (PCDS) en particulier ainsi que des documents portant sur la Stratégie nationale et sur les trois programmes à l'étude (PMC, PPPC, PIE). Nous avons ainsi pu établir le cadre de notre recherche et élaborer et mettre au point des modèles logiques, des outils de recherche et des gabarits de rapports d'évaluation;
- **Entrevues (n = 10)** : Nous avons interrogé une dizaine de répondants, en personne ou par conférence téléphonique, pour éclairer l'élaboration de nos modèles logiques et de nos gabarits de rapports d'évaluation. Ont ainsi été consultés des membres de la direction et du personnel du CNPC, des membres du personnel du PMC, du PPPC et du PIE, y compris des coordonnateurs régionaux, et des membres du personnel du service informatique du CNPC;
- **Examen des dossiers de projets et des rapports d'évaluation (n = 250)** : Au total, nous avons examiné 250 dossiers et rapports du PMC et du PPPC dans les bureaux du CNPC afin de trouver de l'information sur l'exécution et sur les retombées des projets. Ces recherches ont porté sur presque tous les projets terminés du PPPC (40 sur 45) ainsi que sur un échantillon aléatoire de 210 projets du PMC ayant fait l'objet d'un rapport final;
- **Sondage auprès des parrains de projets (n = 305)** : Nous avons sondé 305 parrains de projets du PMC et du PPPC afin de recueillir un corpus cohérent de mesures des résultats pour les projets terminés. L'échantillon comprenait 40 parrains de projets du PPPC et 265 parrains de projets du PMC choisis au hasard;

- **Élaboration de modèles logiques, de gabarits de rapport et de lignes directrices pour les évaluations** : Nous avons élaboré des modèles logiques et des gabarits de rapport d'évaluation des projets pour chacun des trois programmes (PMC, PPPC, PIE). Ces outils devraient s'avérer utiles pour le suivi et l'évaluation. De plus, nous avons établi une typologie et des modèles logiques des approches de prévention du crime qui ont été financées par le PMC et le PPPC, de même que des lignes directrices pour l'évaluation des projets.

4. CONCLUSIONS

Sur la base du sondage et de l'étude des dossiers, on peut conclure que les projets financés par le PMC et le PPPC ont été une réussite et ont efficacement contribué à la réalisation des buts et objectifs de ces deux programmes de la Stratégie nationale. Cette perception, exprimée par les personnes interrogées au téléphone, a aussi été étayée par l'examen des dossiers. Dans nos conclusions, nous accordons une plus grande importance au sondage, parce que la taille de l'échantillon pour les projets du PMC était plus grande dans cet aspect de notre recherche et parce qu'un grand nombre des dossiers et rapports que nous avons lus comportaient peu d'informations, notamment au sujet des retombées.

4.1 Satisfaction à l'égard du processus de demande et de financement

Généralement, les parrains des projets du PMC ont appris l'existence du programme par des contacts personnels; quant à ceux des projets du PPPC, ils l'ont appris soit par des contacts personnels, soit par leur réseau de prévention du crime, soit par les publications du CNPC. Il est étonnant de constater que seulement 5 pour 100 des parrains du PMC ont appris l'existence du programme par les publications du CNPC. On pourrait en conclure qu'il y aurait lieu d'améliorer cette forme de communication. Les parrains des projets du PMC et du PPPC étaient très satisfaits de la plupart des aspects du processus de demande et de financement, quoique la satisfaction semble plus grande pour le PMC que pour le PPPC, en particulier pour ce qui a trait à l'impartialité de l'examen des demandes. Il y aurait lieu pour les responsables du PPPC de se pencher sur cette question.

4.2 Conception et exécution des projets

Les projets financés ont donné lieu à diverses activités pertinentes, les plus courantes étant la sensibilisation et l'information du public pour les projets du PMC et la rédaction de ressources documentaires pour ceux du PPPC. Par ailleurs, les projets visaient diverses clientèles – surtout les jeunes – ainsi que divers facteurs de risques, en particulier les facteurs liés à la personnalité et au comportement, aux fréquentations, à la famille et à l'école. À peu près tous les parrains des projets du PMC et du PPPC ont déclaré que leurs projets avaient été exécutés exactement comme prévu ou presque; les imprévus semblent avoir été plus fréquents en milieu rural. Les écarts étaient le plus souvent attribuables au manque de temps et au manque de participation de la clientèle et des partenaires.

4.3 Partenariats

Les projets du PMC et du PPPC ont profité de partenariats fructueux dont les parrains se disent très satisfaits. En fait, la plupart de ces partenariats étaient toujours en cours au moment du sondage. La plupart des partenaires offraient un apport en nature et participaient aux activités de réseautage et de mobilisation; par ailleurs, environ la moitié apportaient une contribution financière. Généralement, les partenaires de projets remplissaient, voire dépassaient leurs engagements; seulement une minorité n'a pas participé autant que promis. Les partenaires se trouvent le plus souvent (si l'on exclut le gouvernement fédéral) parmi les organisations non gouvernementales et sans but lucratif, les organismes de police et de justice pénale, les établissements d'enseignement, les organismes de service social et les administrations municipales et régionales. Dans un petit nombre de cas, on note en outre la présence de partenaires non traditionnels, surtout des entreprises; c'est le cas pour un tiers de projets du PMC et 10 pour 100 des projets du PPPC visés par le sondage. Il semble exister des difficultés mineures en ce qui concerne les partenariats avec les organismes d'urbanisme; en effet, certains parrains se disent moins satisfaits de ces partenaires, qui semblent peu enclins à donner suite à leurs engagements.

4.4 Incidence des projets

Les parrains estiment que leurs projets ont eu une influence bénéfique et conforme à leurs objectifs spécifiques, tout en contribuant aux buts et objectifs généraux du PMC et du PPPC. Il n'existe aucune « preuve scientifique » de ce succès, mais la plupart des parrains se fondent sur les commentaires des participants, des partenaires et des autres intéressés. Fait peu étonnant, les personnes interrogées observent moins de résultats concrets pour les objectifs ambitieux des programmes, comme l'objectif du PMC qui vise à accroître l'appui du public à l'égard de la prévention du crime, ou celui du PPPC qui vise à s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de risques liés au crime et à la victimisation. Soulignons en outre que les parrains des projets du PPPC sont un peu moins satisfaits de leurs résultats que ceux des programmes du PMC. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il y aurait peut-être lieu que les responsables du PPPC se penchent sur cette question et envisagent des mesures de redressement.

4.5 Diffusion des résultats

La plupart des parrains des projets ont diffusé les outils, les ressources et les résultats issus de leurs projets en les présentant à des colloques, à des réunions ou à des ateliers, en imprimant des dépliants, des publications, des bulletins, etc., en passant par les médias et (surtout pour le PPPC) en se servant d'un site web. Ces communications visaient principalement les partenaires des projets, les professionnels de la prévention, le grand public (localement ou non), la clientèle visée (principalement pour les projets du PMC) et les éducateurs.

4.6 Leçons tirées

Les principales leçons tirées par les parrains concernent l'importance de l'implication, de l'adhésion et de l'engagement des participants, des partenaires et de la collectivité; si ces facteurs sont présents, on les cite comme points forts, sinon comme points faibles. Certains parrains ont aussi indiqué que les projets seraient plus fructueux si les fonds et les délais étaient plus généreux.

4.7 Pérennité

Les résultats du sondage indiquent qu'au moins la moitié des projets du PMC et du PPPC ont survécu à la fin du financement fédéral, surtout ceux qui s'adressaient aux jeunes; dans la plupart des cas, les projets se sont poursuivis pendant deux ans ou moins. De plus, dans les trois quarts des cas, la continuité des projets a été rendue possible par des contributions en argent ou en nature de la part d'autres sources, généralement les mêmes partenaires ou de nouveaux partenaires. Tous les organismes ayant participé au sondage ont continué de mener des activités communautaires de sécurité et de prévention du crime.

5. TYPOLOGIE DES APPROCHES

Nous avons élaboré une typologie et des modèles logiques des approches de prévention du crime financées par le PMC et le PPPC en nous inspirant principalement des résultats du sondage auprès des parrains et de l'examen des dossiers et rapports que nous avons effectués dans le cadre de la présente étude. Les cinq grands types d'approches sont les suivants :

- information et sensibilisation du public,
- création de réseaux et de coalitions,
- analyse des besoins, des atouts et des capacités de la collectivité,
- rédaction de ressources documentaires,
- activités culturelles et récréatives.

6. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS

De manière générale, nous recommandons que l'évaluation de ces programmes et des retombées des projets comprenne les éléments suivants :

- évaluation permanente du rendement des trois programmes et des projets financés, basée sur les extrants et les résultats définis dans les modèles logiques des programmes ainsi que sur les rapports d'évaluation des projets, et rapports annuels sur le rendement;
- sondages périodiques et, éventuellement, discussions en groupe réunissant des parrains, ou bénéficiaires du financement;
- études de cas portant sur un échantillon de projets financés couvrant toutes les grandes approches du PCDS et consistant à examiner le dossier de chaque projet

- et toute autre documentation pertinente, à mener des entrevues ou à tenir des discussions en groupe avec le parrain du projet, le personnel, les partenaires et les participants, et à interroger l'agent responsable du CNPC;
- analyse des statistiques longitudinales sur la criminalité pour les collectivités visées; et
 - si possible, mesures antérieures et postérieures à l'intervention, soit désignation d'un groupe témoin composé de non-participants et évaluation des résultats à long terme.

Pour l'évaluation des projets, nous recommandons que le CNPC s'inspire des lignes directrices suivantes :

- fournir une formation de base en évaluation aux parrains des projets;
- encourager les parrains à établir un modèle logique pour leur projet en s'inspirant des modèles du programme et des modèles d'approches de prévention du crime;
- demander aux parrains de préparer et d'appliquer un plan sommaire d'évaluation de projet;
- fournir aux parrains le gabarit de rapport d'évaluation (lorsqu'il aura été rodé) afin que les rapports soient uniformes et comportent des données quantitatives pouvant être utilisées pour le suivi du rendement; et
- encourager le réseautage et le partage de l'information entre les parrains (p. ex. mise en commun des instruments d'évaluation utiles).